



N° 195 MARS – AVRIL 2017 www.stai.fr

xpositions Horaires: Samedi 14h à 19h

Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h



U 04 AU 26 MARS 2017 "EVOLUTION" CHANTAL GAIGNEUX - PEINTURE



Chantal Gaigneux travaille avec l'acrylique depuis 12 ans, sans pinceau après avoir découvert la danse contemporaine. Une autre partie de son travail s'effectue avec des grattoirs de récupération. Dans son travail, elle ne pars pas avec l'idée d'une représentation. Elle laisse se faire la composition avec le mouvement, le geste, l'aléatoire, l'accident.

Vernissage le samedi 4 mars à 14h

U 01 AU 30 AVRIL 2017 "MÉDITATION MINIATURE" LA DY - FABIEN GUILLOTIN ET THIBAULT BÂTON PHOTOS - POÉSIE- DESIGN VÉGÉTAL

L'exposition est construite comme un endroit pour se re-



trouver, s'apaiser. Deux tables bassescadres autour desquelles des zafus (coussins traditionnels de méditation) invitent à se poser le temps d'une pensée. Dans l'espace des lambeaux poétiques calligraphiés, puis des endroits photographiés font le va et vient entre l'image du vivant et les jardins miniatures distribués dans l'espace, petits endroits de vie en écosystème. Pour aider à l'imprégnation des sons vocaux sont diffusés dans l'espace d'exposition.

Vernissage aux poissons en chocolat le samedi 1er avril à 16h.

Finissage le samedi 29 avril à 16h en cérémonie du thé (14 places assises max).

LECTION PRESIDENTIELLE DU 23 AVRIL ET DU 7 MAI PROCURATIONS



Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration est à faire établir au commissariat de police, à la gendarmerie de Betton ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail (la procuration sera envoyée en recommandé à la Mairie. Il convient donc de prévoir une marge de plusieurs jours avant l'échéance).

Le formulaire de demande de vote par procuration est disponible sur: <u>www.service-public.fr</u>

DITORIAL DU MAIRE: La sortie de l'hiver, c'est toujours réjouissant. On se mobilise pour que la végétation redémarre dans les meilleures conditions. C'est ce que nous tentons de faire pour que l'image de notre commune s'améliore en 2017. En espérant que nos efforts ne soient pas annihilés par une météorologie peu favorable, ou quelque évènement extérieur. Les massifs de l'Eglise, du Fresche du Bois, du cimetière sont restructurés. Les jardinières vont être garnies, le cimetière va être engazonné. Les bulbes plantés l'an dernier reviennent égayer la pelouse devant l'église. J'invite les propriétaires de chiens à maintenir cet espace propre. Les moyens seront mobilisés pour que l'entretien de ces espaces soit efficace. Le non emploi de produit phytosanitaire sur la commune date de plus de 5 ans. Nous en avons été récompensé par la Région lors du dernier carrefour de l'eau (voir site internet), comme de nombreuses communes en Bretagne. Ce non emploi est devenu obligatoire par l'application de la loi Labbé. On ne peut que s'en féliciter.

Les agents communaux motivés participent à cet embellissement. Par ailleurs, on a profité de l'hiver pour la réalisation de quelques travaux. Quelques réalisations de leur part sont à saluer: l'abri pour les scolaires sur le parking du cimetière est une réussite. La mise en place des éléments du Skatepark a été rapide pour la plus grande joie des nombreux enfants qui en profitent. La protection sous le préau d'entrée à l'école, est enfin efficace.

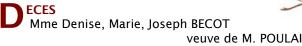
La commune de St Germain s'est portée volontaire pour expérimenter une voiture électrique en auto partage en partenariat avec le territoire Val d'Ille - Aubigné. Les modalités de recharge, de mise à disposition sont en cours de réflexion. Cette voiture sera la votre, vous honorerez un location à la 1/2 journée ou à la journée. L'objectif à terme est de proposer une alternative à la deuxième voiture, quasiment obligatoire pour nos familles.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été actés par les conseils d'école et municipal. Il va nous falloir procéder à des embauches de personnels pour résoudre les tâches incombant à tous les services périscolaires. Le taux d'encadrement est un point de vigilance sur lequel les parents attirent notre attention. Nous tenterons d'en limiter l'impact financier pour les familles.

Enfin, une démarche que nous avions envisager va être remise d'actualité : nous souhaitons favoriser le commerce équitable dans nos achats, avec l'aide du Conseil Départemental. Première action visée, la cantine où nous allons très prochainement nous intéresser aux produits secs tel que le riz par exemple.

Cordialement à toutes et tous, Philippe Monnerie

ÉTAT CIVIL



veuve de M. POULAIN Julien Survenu le 08 janvier 2017 à TINTENIAC

Avertissement: tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

DU 30 IANVIER 2017

DU 15 FEVRIER 2017

APPROBATION COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ECOLE COMMUNALE - ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente les trois devis établis pour l'acquisition de matériel informatique en réponse à la demande présentée par Mme la Directrice de l'Ecole communale suite à l'état des lieux réalisé le 1er décembre 2016 par l'EATICE. Monsieur le Maire rappelle que la Mairie s'est inscrite dans l'opération « Ecole Numérique Rurale » en 2009 avec l'acquisition de dix ordinateurs, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau numérique. Huit ans après, il convient de remplacer certains éléments (unités centrales et vidéoprojecteur) et de compléter cet équipement par l'installation dans les classes de vidéoprojecteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis d'un montant de 3 622 € HT de l'entreprise 3C SYSTEMES de RENNES pour l'acquisition de 3 unités centrales et de 5 vidéoprojecteurs ;sous réserve d'obtention de la DETR;

SOLLICITE la DETR au titre de l'exercice 2017 pour ces acquisitions ; DECIDE l'ouverture de 4 400.00 € de crédits à l'article 2183 du Budaet communale 2017.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SALLE DES SPORTS - ACCUEIL SERVICE PASSERELLE DE l'EDFS 35

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'occupation de la Salle des Sports a été signée les mardis de 14h à 16h jusqu'au 07 juillet 2017 avec l'unité de Saint-Aubin-d'Aubigné du service Passerelle de l'EDFS qui vise à promouvoir et développer un modèle d'accompagnement à visée inclusive des jeunes dans l'esprit prescrit par la Mission Réponse Accompagnée Pour Tous.

VEHICULE ELECTRIQUE GOUPIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'utilitaire électrique GOUPIL commandé par le Val d'Ille auprès de l'UGAP n'est pas équipé de batterie lithium contrairement au souhait des élus. Pour les besoins de service, il est donc envisagé l'acquisition d'un véhicule thermique pour les trajets hors du territoire communale.

INVENTAIRES BOCAGE ET COURS D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des Commissions sont en création à la Communauté de Communes pour la réalisation des inventaires « Bocage » et « Cours d'eau ».

ESPACES VERTS - DEVIS PEPINIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis d'un montant de 637.56 € TTC a été validé auprès de la SARL Pépinières PRUNIER de Miniac Morvan pour le fleurissement de 3 massifs et des jardinières.

ACCUEIL AU TERRAIN DES SPORTS - COLLEGE JEAN JAURES DE PANTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune accueillera, le 29 juin au Terrain des Sports, 26 élèves de classe de 4ème et cinq professeurs du collège Jean Jaurès de Pantin (Seine-Saint-Denis) dans le cadre du projet éducatif « Jaurès à vel'eau ».

ECRAN D'INFORMATIONS MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un écran d'informations type télévision à la Mairie.

DEMANDE DE DROIT DE REPONSE DE REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de réponse signé par 6 des 12 représentants de parents d'élèves sera publié dans le prochain Echo Germinois concernant le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal mentionnant les conditions de démission de Monsieur le 3^{ème} Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

APPROBATION COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

A - CREATION D'UN POSTE DE 4EME ADJOINT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de création d'un poste de 4ème Adjoint au Maire dans le respect de l'article L 2122-2 du CGCT qui prévoit un nombre d'Adjoints ne pouvant excéder 30% de l'effectif global du conseil. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 Adjoints.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du bureau communal suite à la démission effective au 16 décembre 2016 de l'Adjoint au Maire aux Affaires Scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec treize voix Pour, FIXE à quatre postes le nombre d'Adjoints au Maire.

Il est précisé que l'élection du 4ème Adjoint ne pourra intervenir que lors d'un prochain Conseil Municipal. Une délibération indemnitaire mentionnant la délégation de ce nouvel Adjoint devra également être prise.

B - ELECTION DU 4ème ADIOINT

Sous la présidence de M. MONNERIE Philippe élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un 4ème Adjoint au Maire. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et

 $\hbox{L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de \ quatre Adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint. }$

Madame DELABARRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Quatrième Adjoint et a été immédiatement installée.

C - INDEMNITES CONSEILLERS MUNICIPAUX AVEC DELEGATIONS Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE, avec effet au 01er mars 2017, au taux de 2.78 % de l'indice brut 1015 le montant de l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués (soit 94.34 € net mensuel au 1er janvier 2017) :

- Mme GIROUX Véronique, Conseillère Municipale déléguée « Espaces-verts » par arrêté municipal en date du 24 avril 2014 ;
- Mme BOURGET Patricia, Conseillère Municipale déléguée « Temps d'Activités Périscolaires » par arrêté municipal n°2017/19 en date du 10 février 2017 ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

INSCRIPTION HORS DELAI A COMPTER DE LA RENTREE 2017/2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'instauration d'une majoration pour les demandes d'inscriptions hors délais aux Temps d'Activités Périscolaires qui provoquent d'importantes difficultés d'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, que les tarifs des TAP sont majorés de 50% sur la période concernée lorsque la demande d'inscriptions est réceptionnée hors délai en Mairie.

COMPAGNIE OCUS - CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention présenté par la Compagnie OCUS pour l'installation d'une production solaire photovoltaïque d'une puissance de 6 kW sur la toiture de l'ancien atelier communal. Les travaux devront être conformes à l'autorisation délivrée dans le cadre de la déclaration préalable de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré et à l'issu des débats.

REPORTE sa décision sur la demande présentée par la Compagnie OCUS qui nécessite notamment un diagnostic certifiant que la structure de la charpente existante puisse recevoir des panneaux photovoltaïques sans affaiblir la structure de celle-ci.

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

ECOLE COMMUNALE PROJET MODIFICATION D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification de l'Organisation des Temps Scolaires (OST) suivant :

ELEMENTAIRE / MATERNELLE			
	LUNDI/MARDI/JEUDI	MERCREDI	VENDREDI
GARDERIE	07:20 à 08:30	07:20	07:20 à 08:30
	08:30	09:00	08:30
ECOLE	12:00	09:00	12:00
GARDERIE		12:30 12:30 à 13:00	
Cantine	12:00 à 14:00	12:30 à 13:30	12:00 à 14:00
(sieste Maternelles à 13:30)		12:50 d 15:50	
	14:00		14:00
ECOLE	16:10		TAPS 1/3 - 2/4
ECREATION (on their colorum behinnach) CAPC à la film d'une des journées de cours	16:10		20.50
durant trate/ramile scalaine)	16:45		16:30 - 16:45
GARDERIE	16:45		16:45
(Goûter à 16h45)	18:45		18:45

Ce projet, soumis à l'équipe enseignante et aux représentants de parents d'élèves lors des Commissions du 16 et 29 novembre 2016, a pour objectifs de répondre aux difficultés de l'organisation actuelle :

- durée insuffisante des TAP pour certaines activités nécessitant un temps de transport ou de mise en place ;
- enfants qui bénéficient des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) de l'école ne peuvent participer au TAP qui se déroule sur le même temps;
 - hétérogénéité des horaires entre maternelles et élémentaires ;
- difficultés de gestion de la Garderie lorsque les TAP sont sur le même créneau horaire.

Ce projet qui permettra notamment une plus grande souplesse dans la répartition des groupes TAP sera soumis pour avis consultatif au Conseil d'Ecole extraordinaire du mardi 28 février 2017. En cas de validation de cette nouvelle organisation par l'IA-DASEN, il conviendra de prendre un avenant au PEdT actuel.

Après en avoir délibéré et à l'issu des débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE, pour la rentrée 2017/2018, le projet de modification de l'Organisation des Temps Scolaires (OST) tel qu'il lui a été présenté.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A - DISSOLUTION DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, rend facultative la création d'un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants qui peut ainsi être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS lors de sa réunion du 18 octobre 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de dissoudre le CCAS avec effet au 1er janvier 2017 ; **D'EXERCER** les attributions dont le CCAS avait la charge ;

DECIDE la création d'une Commission extra-municipale « Action Sociale » constituée des membres actuels du CCAS chargée de l'examen préalable des demandes d'aides sociales :

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du CCAS seront informés par courrier de cette décision. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

B- TRANSFERT DES DISPOSITIONS AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Dans le cadre de la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale dont les attributions sont désormais prisent en charge par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la prise en charge, à compter du 1er janvier 2017, des dispositions suivantes par le Budget Communal:

- Indemnité de transport de 3€ (aller-retour) aux bénévoles, pour les services de :
- portage des médicaments pour les personnes âgées non autonomes;
- co-voiturage à destination de St-Aubin-d'Aubigné ou de Melesse pour les personnes âgées n'ayant pas de moyens de locomotion lors de la fermeture d'au moins une semaine des commerces de proximité de la commune.
- Participations pour les enfants Germinois fréquentant un Centre de Loisirs Sans Hébergement les mercredis ou lors des périodes de vacances scolaires:
- conventions d'accueil avec les CLSH fixant une participation de la Commune aux charges de fonctionnement à hauteur de 6 € par jour et par enfant;
- en complément de ces conventions, versement d'une aide directement aux familles en fonction du quotient familial CAF sur présentation à la Mairie des factures de l'année en cours.
 - Participation exceptionnelle suivant la demande présentée ;
- Secours d'urgence avec l'ouverture d'un compte dans un commerce de proximité pour un montant maximum de 100 €, reconductible 3 fois sous réserve d'un suivi par les services sociaux ;
- Repas annuel du CCAS offert aux 65 ans et plus et diverses animations.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

PERSONNEL COMMUNAL - ENTRETIEN PROFESSIONNEL CRITERES D'EVALUATION PROFESSIONNELLE

Vu l'avis du Comité technique en date du 7 novembre 2016 et 12 décembre 2016,

Considérant la mise en α uvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel par délibération n°2010/95 du 9 novembre 2010,

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
 - les compétences professionnelles et techniques ;
 - les qualités relationnelles ;
 - la capacité d'encadrement ou d'expertise.

Pour chaque critère, des sous critères sont également déterminés suivant les fonctions exercées.

LOCAL SNCF RESEAU

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation de mise à disposition du local SNCF de 89m² arrive à échéance le 30 avril 2017 (délibération du 3 mai 2012- loyer annuel de 285.00 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** le renouvellement de la mise à disposition du local SNCF RESEAU de 89 m² situé Avenue de La Gare (local cadastré A n°1241) qui présente un intérêt patrimonial.

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

DEMANDE DE BORNE ELECTRIQUE POUR AUTOMOBILE

Dans le cadre de la délibération n°2015/36 transférant la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques», Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Syndicat Départemental d'Energie 35 l'installation d'une Borne Electrique pour Automobiles (BEA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Syndicat Départemental d'Energie 35 l'installation d'une BEA sur la commune, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, qui a programmé une expérimentation d'auto-

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACQUISITION MODULES DE SKATEPARK

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir auprès de la Commune de Vern-sur-Seiche des modules pour le skatepark de La Touchette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition pour un montant de 1 500.00 € de modules de skatepark auprès de la Commune de Vern-sur-Seiche ;

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense d'investissement avant adoption du Budget Primitif 2017 de la Commune:

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SERVICE TECHNIQUE - ACQUISITION D'UN VEHICULE D'APPOINT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'utilitaire électrique GOUPIL commandé par le Val d'Ille auprès de l'UGAP n'est pas équipé de batterie lithium contrairement au souhait des élus. Pour les besoins de service, il est donc envisagé l'acquisition d'un véhicule thermique pour les trajets hors du territoire communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré et à l'issu des débats.

DECIDE l'acquisition d'un véhicule thermique d'appoint pour répondre aux besoins du Service Technique ;

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense d'investissement avant adoption du Budget Primitif 2017 de la Commune;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LOTISSEMENT LES FOUILLAIS - COMMERCIALISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour TERRAIN SERVICE a vendu 19 lots dont 4 communaux. Deux lots ont également été cédés à NEOTOA pour la création de 2 ensembles de 8 logements locatifs.

PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE A1227

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé à M. ORY concernant l'intérêt de la parcelle « Les Béziers » longeant la route départementale 91 menant à St-Médard-sur-Ille cadastrée sous le n°1227, d'une contenance de 9 814 m². Monsieur le Maire souhaite y réaliser des cheminements piétons afin de créer un chemin de randonnée et une liaison lotissement « Les Fouillais » - abri bus de l'Arboretum. France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 16 700.00 € HT.

Monsieur le 1er Adjoint indique que ce secteur est situé en Zone d'Activités et relève donc de la compétence de la Communauté de Com-

BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les participations et dotations 2016 aux Communes devraient être reconduites par le Val d'Ille -Aubigné au Budget 2017 soit un montant de 142 000.00 € pour Saint-Germain-sur-Ille.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT

A VOCATION DE CANTINE ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique d'informations sur le bâtiment à vocation de cantine et de garderie périscolaire sera organisée à l'issu des débats budgétaires (vote du Budget Primitif 2017 pour le 15 avril).

DROIT DE RÉPONSE **DE REPRÉSENTANTS** DES PARENTS D'ELÈVES

SUR PARTIE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.11.2016: « INFORMATION - DÉMISSION DES FONCTIONS DE 3ÈME ADIOINT AU MAIRE "»

Début du droit de réponse:

« Suite au compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre publié dans l'écho germinois de Janvier-Février, des parents d'élèves représentants élus souhaitent contester les faits qui se sont déroulés lors du Conseil d'École du 3 novembre 2016 et qui ont amené la démission de M. LEGENDRE.

M. Le Maire semble corréler directement cette démission à des échanges tendus entre les représentants de la commune et des parents d'élèves. Les échanges ont été vifs, peu amicaux certes. Ils manquaient de cordialité comme a jugé utile de le rappeler Mme la directrice. Mais les parents d'élèves n'ont manqué de respect à personne, contrairement à ce que laisse entendre le compte-rendu publié dans l'écho germinois.

Le débat a eu lieu parce que M. le Maire a annoncé brutalement une réorganisation des TAP, sans consultation préalable ou discussion avec les parents d'élèves, alors que la mairie s'était engagée sur la mise place de groupes de travail avec les parents depuis Conseil d'École du 24 mars 2016.

Cet article discrédite injustement les représentants des parents d'élèves aux yeux de toute la commune.

Signé: Aurore Blouin, Dominique Launay, Magali Brochu, Morgane Bourel, Phillip Koci, Rafael Diaz Maurin.

Parents d'élèves représentants élus et présents au Conseil d'École du 3 novembre 2016 »

Fin du droit de de réponse.

¹« INFORMATION

DEMISSION DES FONCTIONS DE 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire informe officiellement le Conseil Municipal de la démission de M. LEGENDRE Bertrand de ses fonctions de 3ème Adjoint au Maire suite au dernier Conseil d'Ecole. Cette démission sera effective à compter de son acceptation par le Préfet. Le Conseil Municipal sera alors convoqué pour statuer sur une éventuelle nouvelle nomination aux fonctions d'Adioint aux Affaires scolaires.

Monsieur le Maire assume une part de responsabilité dans cette décision qui résulte d'une incompréhension face à l'attitude irrespectueuse et non constructive de certains représentants de parents d'élèves durant le Conseil d'Ecole. Attitude ayant nécessité un recadrage de Madame la Directrice de l'Ecole. Monsieur le Maire regrette d'avoir pu donner l'impression en ces circonstances de ne pas soutenir le travail considérable réalisé par l'Adjoint aux Affaires Scolaires. Cette démission est regrettable pour l'ensemble des parents d'élèves qui bénéficient de service scolaires et périscolaires de qualités.

Monsieur LEGENDRE conserve son mandat de Conseiller Municipal en respect de ses engagements et de la confiance qui lui ont accordé les Germinois »

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DE CES MEMBRES, AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PUBLI-CATION DANS L'ECHO GERMINOIS N°194

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHEQUE

PETITE ENFANCE:

Les à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

Mardi 14 mars, 04 avril, 9 mai de 9h30 à 10h30 Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

Encore des nouveautés dans votre Bibliothèque, que vous pourrez retrouver sur

http://saint-germain-sur-ille.fr/bibliotheque/nouveautes/

LE FESTIVAL DES ENVOLÉES DE L'ILLET de Chevaigné aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017. Le thème retenu pour cette nouvelle édition sera le Vélo, la bicyclette (Les Envolées En vélos!). 2 auteurs nous accompagnerons durant le festival. Il s'agit de Claude Marthaler et de Julien Leblay. Plusieurs animations sont d'ores et déjà arrêtées : des expositions, des projections de films des 2 auteurs, du cinéma, du théâtre, des rencontres littéraires, une balade contée... et bien d'autres surprises pour les petits comme pour les grands. Une exposition photos prêtée par l'association Rayons d'action de Rennes, pourra être appréciée par les Germinois dès le mois d'avril, à la Bibliothèque de St Germain. Notez l'un des temps fort de ce festival : une rando contée familiale reliant la Bibliothèque de Chevaigné à la Bibliothèque de St Germain par le Canal le dimanche 21 mai au matin (départ à 10h). La Bibliothèque ouvrira ses portes pour accueillir les vaillants cyclistes et tous les Germinois souhaitant partager ce moment convivial autour de témoignages des 2 auteurs invités et de l'expo photos.

ATELIER THEATRE D'OBJET PARENTS-ENFANTS

avec Fanny Fezans et Carol Cadilhac en partenariat avec le Théâtre de Poche. Fanny Fezans et Carol Cadilhac, comédiens et marionnettistes, proposent, autour du spectacle Aussi loin que la lune, un atelier gratuit, destiné à être partagé entre parent et enfant. Ensemble, ils seront invités à s'initier au théâtre d'objet et à découvrir de nouvelles manières de raconter une histoire, en investissant l'espace, munis de cartons et d'objets du quotidien. 12 places disponibles seulement par atelier (6 parents + 6 enfants).

ST-GERMAIN-SUR-ILLE : samedi 8 avril de 9h30 à 12h30

Bibliothèque, 16 avenue du Tertre Inscription : 02 99 55 22 26

bibliothèque@stgi.fr

LE PRIX COUP DE CŒUR DU VAL D'ILLE

se termine fin mars et les **votes sont à envoyer** en Bibliothèque **avant le <u>20 mars 2017.</u>** Pour rappel :

Acquarena de Valentina d'Urbano 2015)

Amours de Léonor de Recondo (2015) es du Val d'Ille

<u>Je suis là de Clélie Avit (2015)propose</u>

Nora où le paradis perdu de Cécilia Samartin (2015)

<u>Les Echoués de Pascal</u> Manoukian (2015)

Nous les menteurs d'E. Lockhart (2015)

LE PRIX INTERCOMMUNAL CAP BD

Chaque année, deux sélections de bandes dessinées: une Découverte (13-16 ans) et une Expert (17 ans et plus) vous sont proposées dans toutes les bibliothèques du Val d'Ille Aubigné à partir du 01 mars 2017. Vous pouvez participer à Cap BD en lisant les bandes dessinées qui vous attirent dans une ou les deux sélections proposées et voter pour celle qui vous touche. Deux lecteurs seront tirés au sort parmi les votants et remporteront chacun un chèque lire de 30€.

RAINOTHÈQUE

Le printemps arrive, il est temps de préparer ses semis!

N'hésitez pas à venir utiliser les graines stockées dans la grainothèque, c'est gratuit, accessible à tous sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque!

A votre disposition, des sachets pour emporter vos graines et un classeur pour plus d'explications.



EMAINE DES ALTERNATIVES AUX

(programme complet sur www.bvii.fr)

2 DATES À RETENIR SUR ST GERMAIN

<u>vendredi 24 mars</u>: Avec les associations CAC21 et Caféine - 20h30 à la salle communale.

Intervention « Prévention aux arbres fruitiers, lien au sol, soins possibles à partir de plantes..." par H.Delestre, producteur en agriculture biologique. Gratuit.



<u>Dimanche 26 mars de 10h-13h</u>: Vous avez envie d'avoir un abri à insectes dans votre jardin, dans votre quartier ... Alors constituez votre équipe (avec au moins un adulte) et venez le fabriquer lors de l'atelier» abris à insectes » à la salle communale!

Matériel et outils fournis, conseils par une naturaliste.

Réservation conseillée au 07 83 18 95 26.

Nombre de places limitées.

Exposition « Ces petits animaux qui aident le jardinier » Entrée libre.

N NICHOIR À CHOUETTE EFFRAIE INSTALLÉ DANS LE CLOCHER DE L'ÉGLISE

La Ligue de protection des oiseaux a récemment posé un nichoir dans le clocher afin de favoriser la nidification de la Chouette effraie, en manque d'habitat dans nos campagnes.



La LPO d'Ille et Vilaine s'est donc inspirée de ses homologues de l'hexagone pour mettre en place une action de protection de cet oiseau nocturne emblématique, la Dame blanche. Consistant à réhabiliter les clochers des communes rurales, l'idée consiste à installer des nichoirs adaptés à l'espèce, pour favoriser leur nidification, tout en préservant les clochers des autres volatiles. Si le coeur leur en dit, nos amis Effraies pourront donc profiter des vues dégagées sur et sans vis-à-vis sur nos communes d'Ille et

Vilaine.

Avec d'autres villages de Bretagne romantique, Saint Germain sur Ille est récemment devenue partenaire de cette action "Clochouette" en accueillant un nichoir dans le clocher de son église.

Tout porte à croire que les chouettes sauront apprécier la vue surplombant les champs avoisinants et leur population de campagnols... Alors, si vous entendez ce cri unique et surprenant, c'est que vous avez une nouvelle voisine et avec un peu de chance toute sa famille.

Pour plus de renseignements sur cette espèce, l'opération Clochouette ou les actions de la LPO dans votre département contactez-nous sans hésitez au 0299272113 ou à l'une des adresses ille-et-vilaine@lpo.fr ou clochouette35@gmail.com

INFORMATIONS COMMUNALES

ITE INTERNET

Vous pouvez consulter le site internet de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille sur:



www.stgi.fr ou www.saint-germain-sur-ille.fr

Vous y retrouvez

- La vie municipale: les principales décisions et actions engagées,
- La vie quotidienne : cantine, horaires, services, démarches administratives,
- La vie culturelle : bibliothèque, spectacles, galerie d'ex-
- La vie associative: présentation des associations, leurs activités, les manifestations.

ORTAGE POUR PERSONNES AGÉES

Nous recherchons des bénévoles afin de répondre aux éventuelles besoins en course ou en portage de médicaments des personnes âgées ne pouvant se déplacer à Saint-Aubin-d'Aubigné ou à Melesse.

Merci de vous faire connaître au Secrétariat de Mairie au 02.99.55.22.26 ou à mairie@stgi.fr.

KATEPARK A LA TOUCHETTE

La Commune a racheté pour un montant de 1 500 € 3 modules de Skatepark à la Mairie de Vern sur Seiche. Ces modules équipent le Skatepark de La Touchette et seront prochainement nettoyés de leurs graffitis.

Rappel:

Le port du casque est obligatoire. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable sans danger pour soi et autrui. La Mairie décline toutes responsabilités en cas d'accident. Interdit aux moins de 8 ans



EN DIRECT DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ ...

E CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT VAL D'ILLE-AUBIGNÉ: ■LA PAROLE EST À VOUS!

Dans le contexte de nouveau territoire Val d'Ille-Aubigné, la participation de la population demeure un élément indispensable à une action publique locale.

C'est pourquoi, le conseil de développement de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné doit être créé. Cette instance de démocratie participative contribue à la mise en débat d'enjeux concernant les citoyens, le territoire et son devenir. Il a pour vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire de la Communauté de communes. il sera composé de 3 collèges : économie/agriculture, solidarité, environnement de 12 membres chacun. L'enjeu est de fédérer une grande diversité d'acteurs locaux et citoyens intéressés par le développement de leur territoire.

Le conseil de développement peut-être saisi par le conseil communautaire ou l'inverse afin de traiter d'un sujet en particulier. Que vous soyez artisan, entrepreneur, profession libérale, agriculteur, jeune actif, retraité, en recherche d'emploi, étudiant, ... vous habitez ou travaillez sur le territoire, vous pouvez candidater pour le conseil de développement et ainsi apporter votre expérience et expertise.

Les inscriptions peuvent se faire sur internet via le formulaire de candidature.

Clôture des inscriptions le 31 mars 2017.

http://www.valdille-aubigne.fr/conseil-developpement Tél. 02 99 69 86 86 - Fax. 02 99 69 86 87

Mèl. contact@valdille-aubigne.fr







Vous habitez au Val d'Ille ?

BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UN PACK D'AMPOULES LED!

Sous conditions de ressources

Distribution en Mairie

OCCUPANTS Nombre de personnes composant le ménage	PLAFOND DE RESSOURCES Revenu Fiscal de Référence avis d'imposition 2016 ou 2017
1	18 409 EUR
2	26 923 EUR
3	32 377 EUR
4	37 826 EUR
5	43 297 EUR
par personne supplémentaire	+ 5 454 EUR



Contactez **PASS RÉNO** (D. CABO, G. BRIAND) au 02 99 69 58 93

Communauté de Communes du Val d'Ille 1 La Métairie 35520 Montreuil-le-Gast

INFORMATIONS GENERALES

'ESTEZ LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE SUR MAÏS SANS PRENDRE DE RISQUE!

Pour que les agriculteurs puissent se faire leur propre idée des outils de désherbage mécanique sur maïs, et les tester sans prendre de risque pour la culture, le syndicat de bassin versant vous propose:

- un accompagnement technique par un conseiller spécialisé - en lien avec votre conseiller habituel,
- l'organisation et la prise en charge des passages d'outils mécanique sur 3 ha,
- de pouvoir revenir au traitement chimique en cas de risque pour le rendement.

Pour bénéficier de cet accompagnement, contacter Hélène COCARD au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet 06.82.47.56.45. ou par mail <u>agricolebocage-ille-</u> illet@orange.fr, avant le semis.

CTIVITÉ MULTISERVICES À L'ADMR

AL'association ADMR de Saint Aubin d'Aubigné propose un service de jardinage et de petits travaux d'entretien : tonte de pelouse, taillage de haies, fixation d'une étagère, changement d'un joint, remplacement d'une bouteille de gaz, changement d'une ampoule, nettoyage de maison, rangement d'un garage,

Ces tâches occasionnelles ou quotidiennes peuvent vite devenir un cauchemar si vous n'êtes pas bricoleur ou si vous n'êtes pas en capacité de les effectuer vous-même.

Ces travaux ouvrent le droit à 50% de réduction d'impôt ou au crédit d'impôt

Depuis la fin août 2016, l'activité multiservices est assurée par un nouveau salarié.

Informations et devis gratuit au 02 99 55 48 89

VIE DES ASSOCIATIONS

ES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE À ST-GERMAIN!

La bibliothèque municipale participe au jeu des **Petits** champions de la lecture, un concours de lecture à voix haute auquel prennent part des centaines d'élèves partout en France.

Cette année, six enfants de CM se sont inscrits aux ateliers d'entraînement qui ont eu lieu le vendredi après-midi, de fin



novembre à début février. Animées par une bénévole, ces séances ont permis aux enfants de **progresser dans leur pratique** de la lecture à haute voix, tout **en prenant plaisir** à découvrir des textes de littérature jeunesse.

Deux temps forts ont ponctué ce cycle :

•la visite d'un comédien de la compagnie **Ocus**, venu donner des conseils personnalisés à chaque enfant ;

•la séance finale du 3 février qui s'est déroulée en public et devant un jury composé de Nathalie Jalouin et de Lucie Lebedel (institutrice CM1/CM2). Naig Launay-Briand, 10 ans, et Maeve Ginibre, 11 ans, ont fini ex aequo. Le concours des Petits champions de la lecture étant réservé aux enfants de CM2, c'est Maeve qui représentera St-Germain-sur-Ille à la prochaine étape du jeu. Nous lui souhaitons bonne chance!

Pour en savoir plus : http://lespetitschampionsdelalecture.fr

NC
L'assemblée générale de l'U N C s'est déroulée le 6 février
au Château du Verger sur invitation de Mme Hedwige
CORNUDET que nous remercions.

Le compte rendu d'activité et le bilan financier ont été approuvés sans réserve: l'assemblée remercie le Club des Anciens et U.D.C (Commercants) pour leur soutien financier



Le bureau est renouvelé le Président sans changement, Mme Hedwige CORNUDET Trésorière, et le secrétariat est réparti entre 4 membres de l'assemblée.

Porte Drapeau Robert ANDRAN, suppléant

Marcel FLAUX et Stéphane GUÉRIN Président d'honneur.

Projet d'exposition sur le thème (la première guerre mondiale et les Bretons) du 3 au 13 novembre.

Une fiche historique de notre association pour le centenaire de l'UNC en 2018 est disponible sur le site internet de la Mairie. Le repas annuel est fixé au 11 mars.

ALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Mars 2017

04 à 14h: Vernissage à la Galerie « Les Arts d'Ille »

05 à 12h: Repas du CCAS - Mairie de St Germain

16 à 20h30: Film « La Sociale » - STIC

24 à 20h30: Intervention « Prévention aux arbres fruitiers... » CAC 21 et Caféine

26 à 10h: Atelier « abris à insectes » - Mairie de St Germain

Avril 2017

01 à 16h: Vernissage à la Galerie « Les Arts d'Ille »

08 à 9h30: Atelier théâtre - Bibliothèque/Théâtre de Poche

23 AM: Jeux de société - STIC

29 à 16h: Finissage à la Galerie « Les Arts d'Ille »

CUS

Dans le Dancing de la Touchette, les semaines de répétition se succèdent depuis janvier, pour que « Les Déserteurs du Vent », la nouvelle création de la Compagnie OCUS, voie le jour. Cette balade entre deux bourrasques jouera pour les premières fois le samedi 25 mars à Sens de Bretagne et le dimanche 26 mars à Andouillé-Neuville, à 16h, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné. La jauge étant limitée, pensez à réserver en envoyant un mail à : reservation@compagnie-ocus.com (gratuit, en extérieur, tout public).

Jeanne Macé qui nous accompagne en service civique depuis le mois de novembre, organise en février et mars des rencontres entre le GPAS, la Maison des Jeunes de Saint-Aubin d'Aubigné et les artistes, autour de « café philo » et ateliers d'arts plastiques. Curieux, n'hésitez pas à nous contacter si cela vous intéresse!

Pendant ce temps, nous continuons d'accueillir des artistes d'ici et d'ailleurs pour qu'ils puissent créer de nouveaux spectacles et nous faire rêver : du 27 février au 1er mars nous accueillerons la Famille Walili, du 1er au 7 avril viendra Clara art-thérapeute, puis le Collectif et Toc du 11 au 14 avril, enfin la Cie Kabarak du 17 au 23 avril.

Avril sera pour la Compagnie OCUS le début d'une belle tournée de « Chapiteaux Volants », qui commencera à Morlaix du 30 mars au 18 avril pour plus de deux semaines de spectacles, rencontres, scène ouverte, en partenariat avec le Centre social intercommunal ULAMIR-CPIE à Lanmeur et Morlaix Communauté. Puis nous irons pour la deuxième année consécutive à Vallons de Haute Bretagne Communauté, où nous serons accueillis par les communes de Goven et Baulon du 24 avril au 2 mai.

Un beau printemps qui s'annonce!

CTIC

vous invite à la projection du film la Sociale :

"En racontant l'étonnante histoire de la Sécu, La Sociale rend justice à ses héros oubliés, mais aussi à une utopie toujours en marche, et dont bénéficient 66 millions de

A SOCIALE Français"

Jeudi 16

Jeudi 16 mars à 20h30.

Salle communale, prix libre.

23 avril, après-midi jeux de société, Salle communale.

EP ACTIVITÉ YOGA

C'est la quatrième année que le professeur Christophe



BEGOT dispense ses cours d' ASHTANGA YOGA à St-Germain/Ille, le lundi matin de 10h15 à 11h30 à la salle des sports et le mardi soir de 20h15 à 21h30 à la salle annexe de la bibliothèque.

Les cours sont accessibles à

tous les niveaux de pratique.

Si vous souhaitez découvrir, n'hésitez pas à venir essayer ! Il reste des places au cours du lundi matin.

VIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 05 mai 2017 Merci de transmettre vos infos pour le 14 avril 2017

INFOS PRATIQUES





MAIRIE

02-99-55-22-26

具 02-99-55-61-54 06-18-31-19-94



(numéro d'urgence : week-end et jours fériés) mairie@stgi.fr www.stgi.fr

Lundi	9h00 - 12h00	
Mardi		14h00-18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00-18h00

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

02-99-55-46-28 雷

CANTINE MUNICIPALE

02-99-55-41-68

GARDERIE MUNICIPALE

畲 02-99-55-22-41

> LUNDI de 16h20 à 17h00 MATERNELLES ET CP MARDI - JEUDI de 16h20 à 17h00 **MATERNELLES**

LUNDI - MARDI - JEUDI de 7h20 à 8h45 et de 17h00 à 18h45 MERCREDI de 7h20 à 7h45 et de 12h30 à 12h55 VENDREDI de 7h20 à 8h45 et de 16h20 à 18h45 MATERNELLES ET PRIMAIRES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

02-99-62-16-62 雷

bibliotheque@stgi.fr

Lundi).	16h30-18h00
Mercredi		15h30-18h00
Jeudi		16h50-18h00
Samedi	11h00 - 12h00	

LES ARTS D'ILLE

Samedi		14h00 à 19h00
Dimanche	10h00 à 12h00	15h00 à 19h00

VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

02-99-69-86-86 02-99-69-86-87

contact@valdille.fr 1 La Métairie 35520 Montreuil-Le-Gast www.valdille.fr

ALLEGRO : 02-99-13-24-89 Rue de la poste - 35520 Melesse allegrovaldille@orange.fr

ENFANCE VAL D'ILLE: 02-99-69-94-75 (Vignoc) Sophie LUCAS enfancevaldille@orange.fr

EPICERIE SOLIDAIRE à Montreuil Le Gast 02 99 60 52 68 /06 42 83 06 69

GPAS Val d'Ille: 02 99 69 95 91 / 06 89 25 55 05

23 rue des chênes 35 630 LANGOUËT

Office des Sports: 06 76 06 91 44 Zone de la Métairie -35520 Montreuil-le-Gast yannick.bitauld@valdille.fr www.osvidh.fr

POINT ACCUEIL EMPLOI: 02-99-66-04-76

1 La Métairie

35520 Montreuil-le-Gast - paecap@wanadoo.fr

www.assistantsmaternels35.fr

ENEDIS

Centre d'appel dépannage 09 726 752 35



SAUR

金

02-78-51-80-00

Infos Consommateurs

02-78-51-80-09

Dépannages & Urgences



GENDARMERIE

02-99-55-85-38

63 avenue d'Armorique **35830 BETTON**



EPICERIE/AGENCE POSTALE

雷

02-99-55-57-51

Epicerie à Saint Germain sur Ille

Ouverture Mardi au samedi 8h30 à13h et 16h à 19h30 Dimanche de 8h30 à 12h30

Au 23/01/2017